



APPEL À CANDIDATURES - 2019

Résidences de création à Ho Chi Minh-Ville

VILLA SAIGON

Institut Français du Vietnam

Objectif du programme :

Le programme de résidence [Villa Saigon](#) a pour objectif de favoriser le dialogue artistique entre la France et le Vietnam. Il s'adresse aux artistes ou collectifs de nationalité française ou résidant en France, de toutes disciplines, engagés professionnellement dans la création contemporaine. Il leur permet de résider à Ho Chi Minh-Ville afin de travailler sur un projet impliquant une collaboration avec des partenaires vietnamiens (acteurs ou lieux culturels ou académiques, etc.). Cette dimension collaborative franco-vietnamienne est l'un des critères principaux de sélection des projets et constitue la garantie d'une véritable intégration de la résidence dans la scène culturelle locale.

Éligibilité :

1. Le programme de résidence **Villa Saigon** s'adresse aux artistes de nationalité française ou résidant en France depuis plus de 5 ans. Il est possible de postuler à titre individuel ou au nom d'un collectif (logement pour 5 personnes maximum)
2. Les candidatures sont ouvertes à toutes les disciplines artistiques et de recherche dans la mesure où ces dernières présentent un projet en lien avec le Vietnam et concernent des artistes engagés professionnellement dans la création contemporaine.
3. Les projets doivent être conçus en relation avec la scène culturelle vietnamienne et en lien avec un partenaire local. Les partenaires doivent confirmer par écrit leur participation au projet via une lettre d'engagement à joindre au moment du dépôt de candidature.
4. Les candidats doivent être disponibles et présents à Ho Chi Minh-Ville sur toute la durée du projet présenté.

Candidature :

L'inscription et le dépôt de candidatures se font sur le lien Google Form suivant : [cliquez ici](#)

Seuls les projets soumis via cette interface seront étudiés. Tout formulaire mal rempli (informations manquantes, pièce jointe défectueuses, réponses ne correspondant pas à la demande...) sera rejeté.

Clôture de l'appel à candidatures : 31 mai 2018, minuit heure française.

Sélection :

Une commission, présidée par le Consul général de France à Ho Chi Minh-Ville, composée de représentants de l'Institut Français et de l'Ambassade de France au Vietnam, ainsi que de personnalités de la scène artistique d'Ho Chi Minh-Ville, étudiera l'ensemble des candidatures au cours du mois de juin. Les candidats seront invités à passer un entretien qui pourra être mené à distance. Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière sera portée sur la pertinence du projet en rapport avec le Vietnam.

La sélection des résidents 2019 sera communiquée début juillet.

Modalités :

Le candidat choisit une période de résidence de 4, 8 ou 12 semaines et propose les semaines de résidence qui lui conviendraient. Les périodes du 2 au 17 février 2019 (fête du Têt), du 15 juillet au 18 août 2019 et du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 sont exclues.

Une résidence fractionnée en plusieurs périodes est possible pour mener à bien le projet. Tout ceci doit être étayé dans la candidature.

Les billets d'avion ainsi que les frais de visa sont à la charge du résident.

L'Institut français du Vietnam aide le résident à entrer en contact avec de possibles partenaires en plus de celui déjà identifié au moment du dépôt de candidature. Il fournit un appui financier, avec l'attribution d'une aide à la production de 500€ à 2000€ en fonction de la durée de résidence et de la nature du projet, ainsi qu'une allocation de vie de 125€ par semaine. L'Institut français du Vietnam fournit également un appui à la traduction, aux procédures administratives ainsi qu'à l'organisation logistique lors du séjour.

Les artistes sont accueillis dans un grand appartement de 180m², suffisamment vaste pour héberger un collectif : 2 chambres doubles, 1 chambre simple, 2 salles d'eau, une cuisine, un salon, un living et une grande terrasse. Outre les salons, un toit-terrasse couvert situé à l'étage supérieur permet aux plasticiens ou danseurs de travailler. L'appartement fait partie de l'immeuble de logement diplomatique du consulat général de France. Il est situé en plein centre-ville, à 15mn à pied du consulat général où se trouvent les bureaux de l'Institut français. L'appartement est un espace de réflexion, c'est pourquoi les invités ne doivent pas déranger les artistes en résidence. Aussi, les enfants/conjoint des résidents ne sont pas admis pendant la période de résidence.

À l'issue de la résidence, l'artiste doit présenter une restitution publique au format libre (projection, représentation, conférence, vernissage...), à organiser avec le partenaire et avec l'appui de l'Institut français du Vietnam.

Dans le cadre du travail de promotion autour des résidents de **Villa Saigon** et dans le souci de conserver une trace des travaux effectués, de courts films sont produits. Les résidents sont filmés par une vidéaste qui les suit sur quelques moments clés de leur résidence.

Le Vietnam est un pays où s'exerce la censure. Elle concerne certaines questions politiques, ou les images/scènes violentes ou à caractère sexuel. Les résidents doivent se plier aux directives imposées par les autorités, aux recommandations de l'Institut français du Vietnam et des partenaires locaux pour toutes les manifestations ou communications à caractère public. Ne pas respecter ces recommandations ou directives entraînerait la rupture immédiate du contrat de résidence et l'annulation du versement des sommes éventuellement encore dues.

Lauréats 2018 :

Découvrez [les lauréats](#) de Villa Saigon 2018 et [les projets qu'ils ont mené](#) à Ho Chi Minh-Ville.

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter Fleur Marin-Lamellet à l'adresse suivante : fleur.marin-lamellet@institutfrancais-vietnam.com